



DECISION DU MAIRE

PRISE LE

11 JUIN 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 27 MARS 2026

Direction de la  
commande publique

AB/CT/JR

N°2026- 279

**OBJET : Contrat n°C26122 relatif à l'organisation d'une conférence interactive et théâtrale sur le thème de Jules Verne à destination des séniors de la ville de Soisy-sous-Montmorency dans le cadre de la programmation de la "Semaine bleue".**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** le souhait de la ville d'organiser une conférence interactive et théâtrale sur le thème de Jules Verne à destination des séniors de la ville de Soisy-sous-Montmorency dans le cadre de la programmation de la « Semaine bleue »,

**CONSIDERANT** que la ville a fait appel à l'association « LE THEATRE A L'HONNEUR », représentée par Monsieur Fabrice PETRILLY, pour l'organisation d'une conférence interactive et théâtrale sur le thème de Jules Verne à destination des séniors de la ville de Soisy-sous-Montmorency dans le cadre de la programmation de la « Semaine bleue »,

**CONSIDERANT** que la proposition de l'association « LE THEATRE A L'HONNEUR », représentée par Monsieur Fabrice PETRILLY, sise 5 chemin des Claies à SAINT-LEU-LA-FORET (95320), répond aux besoins de la Ville,

**DECIDE**

**Article 1 :** La signature d'un contrat entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association « LE THEATRE A L'HONNEUR », représentée par Monsieur Fabrice PETRILLY, sise 5 chemin des Claies à SAINT-LEU-LA-FORET (95320), pour l'organisation d'une conférence interactive et théâtrale sur le thème de Jules Verne à destination des séniors de la ville de Soisy-sous-Montmorency dans le cadre de la programmation de la « Semaine bleue ».

**Article 2 :** La conférence se déroulera le mardi 13 octobre de 10h00 à 12h00 dans une salle de la ville pour un groupe de 100 personnes maximum.

**Article 3 :** Le règlement de 450.00 euros T.T.C s'effectuera par mandat administratif, après prestation faite et à réception de la facture déposée sur Chorus.

**Article 4 :** L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260611-ContratC26122-CC  
Date de réception préfecture : 11/06/2026

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**Article 6 :** La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 11 JUIN 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 11 JUIN 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 11 JUIN 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.